

Un joueur de foot doit-il épouser les causes de l'époque?

écrit par Raphaël Pomey | 25 mai 2022

NON, selon Raphaël Pomey

Posons tranquillement le décor: un footballeur musulman très pieux, dont le club est aux mains d'un représentant d'un État appliquant la peine de mort pour les homosexuels, suscite la polémique pour avoir refusé de porter un maillot aux couleurs de l'arc-en-ciel. Est-il vraiment nécessaire de développer pour saisir le ridicule de la situation? Non pas qu'il soit anodin que des personnes LGBT soient encore agressées dans la rue, insultées, ou bien évidemment condamnées par des États en raison de leurs inclinations propres. Simplement, il paraît tout de même doucement hypocrite que l'on demande à des sportifs de porter des causes qui les dépassent et dont on peut légitimement penser qu'elles ne hantent guère les nuits de leurs patrons du Golfe. Idrissa Gana Gueye n'est sans doute pas le plus tolérant des hommes, mais il se trouve que son travail consiste à taper dans un ballon, et non pas à porter le feu de l'égalité aux humains, tel un Prométhée post-moderne. A force de demander à des personnalités extérieures au jeu politique de s'engager sur des enjeux qui, eux, relèvent très clairement de la chose publique, un risque fait peu à peu surface: que l'engagement citoyen ou associatif de base, ciment de notre société, paraisse peu à peu inutile. A quoi bon s'exprimer à propos de la gestion des comptes d'une société de tennis si, de toute manière, il n'y a que des grandes causes dans ce monde, sur lesquelles n'importe quel avis fait autorité? Loin de permettre une «évolution des mentalités», comme on nous le promet toujours, la multiplication des «journées de» et des actions symboliques noie surtout les souffrances de ce monde dans une guimauve vaguement dénonciatrice qui ne sert à personne.

OUI, selon Jérôme Burgener

Faisons fi des idéologies qui gravitent autour de cette affaire et revenons sur la réelle question qui se pose ici. Il s'agit simplement d'une relation contractuelle entre une entreprise et son employé. Revenons sur la définition d'un contrat. Il s'agit d'un accord volontaire entre deux ou plusieurs personnes, faisant naître des obligations entre elles. Pascal Salin, économiste et philosophe français, en donne une description encore plus précise dans «Libérons-nous», sorti en 2014: «Si un contrat existe, c'est évidemment parce qu'il est satisfaisant pour les deux co-contractants. Si le contrat est librement décidé et signé, il rend impossible toute domination des uns par les autres: les contractants partagent la même liberté et la même dignité.» Idrissa Gana Gueye a, en 2019, signé un contrat avec le PSG lui rapportant plus de sept millions d'euros par année. Nous pouvons bien imaginer que l'accord spécifie que le joueur doit porter le maillot, donc l'uniforme, du club qui l'a engagé. Un peu comme un employé de McDonald's ou un agent de police. Si le joueur refuse de porter le maillot, même si celui-ci affiche les couleurs arc-en-ciel à titre exceptionnel pour la journée de la lutte contre l'homophobie, il n'honore pas les termes du document qui le lie à son club. Ce dernier peut donc prendre des sanctions contre Idrissa Gana Gueye. Une décision qui semble difficilement contestable, si elle a lieu. La pression exercée par Rouge Direct, qui dénonce l'homophobie dans le sport, est plus contestable. L'association a interpellé les deux parties ainsi que la ligue sur Twitter: «L'homophobie n'est pas une opinion mais un délit. La ligue et le PSG doivent demander à Gana Gueye de s'expliquer et très vite. Et le sanctionner le cas échéant.» On doute que cette ire résulte d'une rupture de contrat.